

*Les subsides*

répond pas aux aspirations qu'une multitude de Canadiens avaient mises dans ce gouvernement conservateur à l'occasion des dernières élections et, encore une fois, je dis que le parti conservateur a trahi les électeurs canadiens en n'étant pas fidèle aux promesses qu'il avait faites parce qu'en réalité ils avaient promis, les conservateurs, qu'ils augmenteraient les fonds dans le domaine de l'habitation. Or, les chiffres sont assez évidents, monsieur le Président. J'ai ici, et je vous cite un document qui a été émis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement, c'est un document en anglais que je cite:

• (1650)

*[Traduction]*

Les statistiques sur le logement publiées récemment par la SCHL révèlent l'orientation du gouvernement actuel; voici une ventilation des fonds engagés en vertu de la Loi nationale sur l'habitation par les Libéraux et les Conservateurs:

Il ne s'agit pas d'un document du parti libéral. C'est bel et bien un document de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. En 1984, les prêts accordés pour les logements sociaux s'élevaient à 2.4 millions de dollars. En 1985, le chiffre était de 0.7 million, soit une diminution de plus de 1.5 million de dollars.

Dans le domaine du logement financé à frais partagés par les gouvernements fédéral et provinciaux, on a dépensé 128.1 millions de dollars en 1984. En 1985, le chiffre était tombé à seulement 77.4 millions. Là encore, le gouvernement conservateur a sabré dans les dépenses.

Pour ce qui est des prêts pour la rénovation domiciliaire, le montant dépensé en 1984 était de 189.4 millions de dollars, tandis qu'en 1985, le chiffre s'élevait à 127.5 millions. Une autre coupe effectuée par le gouvernement conservateur.

En 1984, le gouvernement de l'époque avait consacré quelque 26.9 millions à la recherche dans le domaine du logement. En 1985, le montant était de 22.8 millions. Encore là, le gouvernement conservateur a réduit les dépenses.

Pour les subventions à la remise en état des logements, environ 202.3 millions ont été dépensés en 1984 et seulement 159 millions en 1985. Encore une compression considérable effectuée par le gouvernement conservateur.

*[Français]*

Quand on sait, monsieur le Président, qu'il y a seulement dans la province de Québec quelque 200,000 ménages qui vivent aujourd'hui dans des logements désuets, quand on sait que seulement dans la province de Québec il n'y que 50,000 logements que l'on considère être des logements pour personnes âgées et familles dans le besoin et que l'on se promène dans la province de Québec et surtout que l'on visite les quartiers de Montréal, on se rend compte jusqu'à quel point il y a un besoin pressant, un besoin urgent de logements adéquats pour les familles à faible revenu et surtout pour les personnes âgées et les personnes seules. Or, le ministre nous annonce que son premier objectif est d'aider à la diminution du déficit fédéral, son deuxième de n'aider que quelques-uns, et son troisième de demander à d'autres d'assumer les responsabilités qu'il devrait assumer lui-même. Je dis donc que les personnes âgées sont trahies par le gouvernement conservateur et que le programme de construction de résidences pour personnes âgées, en particulier dans une ville comme Montréal, est absolument essentiel,

et qu'il devrait être continué, accéléré. Et si, d'une part, je me réjouis du fait que le gouvernement canadien et le gouvernement du Québec en soient venus à une entente dans le domaine de l'habitation sociale, je m'inquiète, d'autre part, des nouveaux critères qui sont imposés et qui font que des gens, dont les revenus sont considérés comme étant en dessous du seuil de la pauvreté, des revenus qui permettent à peine à quelqu'un de vivre, non pas de vivre décemment, mais à peine de vivre. Et aujourd'hui, on se rend compte que la politique du gouvernement conservateur consiste, malheureusement, à empêcher ces gens d'obtenir de l'aide qu'ils recevaient anciennement de l'ancien gouvernement libéral. Et une multitude de familles canadiennes, qui normalement auraient droit à de l'aide pour la réhabilitation de leurs maisons, se verront priver de ces subventions qui anciennement leur étaient accordées parce que le gouvernement conservateur a décidé d'aider à la réduction du déficit canadien malgré les besoins énormes dans le domaine de l'habitation.

Un témoignage d'un personnage canadien neutre qui n'est pas impliqué dans le domaine de la politique mais qui peut nous permettre à tous de réfléchir un petit peu, ce sont les propos de l'évêque du diocèse de Gatineau-Hull, Mgr Adolphe Proulx qui, récemment, a condamné en des termes très durs l'intention du gouvernement fédéral, du gouvernement conservateur de réduire le programme de logements sociaux et qui a donné son appui entier au Front commun sur le logement social composé de 85 organismes communautaires de toutes les régions du Québec.

Le député de La Prairie (M. Jourdenais) qui a lu fidèlement un texte préparé par un adjoint du ministre a mentionné qu'il y avait eu des consultations. Or, je me demande si les consultations, dont parlait le député de La Prairie, ont été vraiment fructueuses puisque 85 organismes communautaires de toutes les régions du Québec condamnent le gouvernement conservateur dans ses politiques d'habitation. Et il a fallu que Mgr Proulx vienne publiquement dénoncer la réduction du programme d'habitation pour mettre en lumière jusqu'à quel point c'est une faillite que cette politique d'habitation du gouvernement conservateur.

Je félicite donc ma collègue la députée de Hamilton-Est (M<sup>me</sup> Copps) pour nous avoir permis de discuter de cette question aujourd'hui et de démontrer à la population canadienne que, encore une fois, les conservateurs n'ont pas de coeur, que, encore une fois, les conservateurs n'ont d'argent que pour les grandes multinationales du pétrole et que les plus démunis de notre société font les frais de ce gouvernement qui n'a d'intérêt que pour les plus grands de notre société.

*[Traduction]*

**M. le vice-président:** Comme il est 17 heures, il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre qu'en vertu des dispositions de l'article 82(12) du Règlement, les délibérations relatives à la motion sont terminées.

*[Français]*

La Chambre s'ajourne jusqu'à lundi, à 11 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 heures.)